

COMMUNIQUE DE LA MEDIATION INTERNATIONALE, MEMBRE DU COMITE DE SUIVI DE L'ACCORD POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION AU MALI ISSU DU PROCESSUS D'ALGER

La Médiation internationale, membre du Comité de suivi et garante de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, condamne fermement les violences en cours depuis le samedi 15 août dans la région de Kidal. Elle exprime sa vive préoccupation quant au fait que ces affrontements armés soient le fait de parties signataires de l'Accord signé les 15 mai et 20 juin 2015 et constituent donc une violation flagrante de ce même Accord.

Considérant que ces affrontements constituent une grave entrave à la mise en œuvre de l'Accord et représentent une menace pour la paix et la stabilité du Mali ainsi que pour la vie des populations maliennes, la Médiation internationale appelle la Plateforme et la Coordination des mouvements de l'Azawad à l'arrêt immédiat et sans condition des affrontements, ainsi qu'au rétablissement, sur le terrain, de la situation prévalant au moment de la signature de l'Accord.

La Médiation internationale apporte tout son soutien aux efforts de la MINUSMA en vue ramener le calme sur le terrain, ainsi qu'à ceux déployés par le Gouvernement malien, en concertation avec les partenaires du Mali, aux fins de ramener les belligérants au strict respect de leurs engagements. Conformément à l'Article 54 de l'Accord, elle appelle également les Nations unies et l'Union africaine à contribuer, dans les meilleurs délais, à la clarification des responsabilités, y compris en diligentant une enquête, et à prendre, le cas échéant, des mesures contre tous ceux qui entraveraient la mise en œuvre des engagements contenus dans l'Accord.